



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS
DIRECTION F - Transport aérien
Le Directeur

Bruxelles, le 26-04-2007
TREN F3/mlc D(2007) 309809

REÇU LE 09 MAI 2007

Mr. Jean-Pierre BLAZY
Président Association Ville &
Aéroport
66, rue de Paris
95500 Gonesse
France

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre du 16 avril 2007 au sujet de la préparation du rapport d'évaluation de la directive 2002/30/CE du 26 mars 2002.

Je peux vous informer que le Groupe de Travail Bruit Aéroports présentera ses conclusions à la Commission vers la fin du mois de mai 2007. Entretemps les services de la Commission ont déjà commencé eux-mêmes, avec le lancement d'une étude technique, une collecte d'informations complémentaires pour la préparation du rapport d'évaluation. Dans le cadre de cette étude un certain nombre de scénarios sont analysés qui pourraient servir éventuellement comme référence pour une modification de la directive.

A l'heure actuelle il n'existe pas de position officielle de la part de la Commission européenne sur les questions spécifiques que vous soulevez dans votre lettre.

L'adoption du rapport d'évaluation par la Commission est prévue pour l'automne 2007. Une proposition éventuelle pour modifier la directive aurait lieu vers la fin de 2008.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Daniel Calleja Crespo